



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 2 AVRIL 2019

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le deuxième jour du mois d'avril 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Madame France Desroches, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Absence motivée : Madame Carol Rivard, conseillère.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2019-04-59

OUVERTURE DE LA SESSION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 avril 2019 à 19 h 30.

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

Résolution # 2019-04-60
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

Résolution # 2019-04-61
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 6 mars 2019 au 2 avril 2019 dont le montant est de 124 717,20 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 272 968,41 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2019-04-62
PROGRAMME « ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE » - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, dans le cadre du programme « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative », demande une subvention pour un projet d'aménagement d'une descente à bateaux avec quais et stationnement pour véhicules et remorques pour améliorer l'accès public à notre rivière et encourager la pêche récréative en famille.

QUE le montant demandé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est de 45 000 \$.

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à agir à titre de personne répondante.

Résolution # 2019-04-63
MANDAT MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

CONSIDÉRANT la complexité d'un dossier d'exercice d'équité salariale;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix mandate la firme LIW Consultants pour la réalisation de l'exercice de maintien de l'équité salariale, et ce, pour un montant de 6 500 \$ plus taxes applicables.

Résolution # 2019-04-64

FORMATION POUR LES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix inscrive les employés des travaux publics à la formation obligatoire « travaux publics et construction » qui se tiendra à Marieville les 15, 16, 22 et 23 mai ainsi qu'à Mont-Saint-Grégoire le 21 mai 2019.

Résolution # 2019-04-65

INSCRIPTIONS AUX CONGRÈS ADMQ, COMAQ ET ACSIQ

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, à assister au congrès annuel de leur association respective, et ce, avec frais de dépenses selon la politique de remboursement établie :

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), du 12 juin au 14 juin 2019 à Québec;

Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), du 22 mai au 24 mai 2019 à Saint-Hyacinthe;

Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), du 17 mai au 22 mai 2019 à La Malbaie.

Résolution # 2019-04-66

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE POUR LA BORNE SÈCHE SUR LA 221

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-06-3507 du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville intitulée « Démarche en vue d'acquérir le terrain appartenant au MTQ, soit une partie des lots 338-1 et P339-1 pour un futur accès à la borne sèche »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-01-012 du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville intitulée « Acquisition du lot 338-1 et une partie du lot 339-1 du cadastre de Saint-Cyprien, mandat au notaire et autorisation de signature des documents »;

CONSIDÉRANT QUE la borne sèche est une infrastructure visant la sécurité publique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lacolle, Napierville, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin font partie de l'entente d'utilisation de la borne sèche;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de deux MRC est impacté par l'utilisation de la borne sèche;

CONSIDÉRANT QUE les explications du MTQ quant au niveau d'avancement du dossier sont vagues et imprécises;

CONSIDÉRANT QUE le dossier d'acquisition des lots 338-1 et P339-1 dure depuis maintenant 4 ans;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande au ministère des Transports du Québec, une conclusion rapide et efficace de ce dossier.

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix transmette cette résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère des Transports du Québec et à la députée, madame Claire Isabelle.

Résolution # 2019-04-67

CORRECTION DE LA RÉOLUTION # 2019-01-16 – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution corrige la résolution # 2019-01-16;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal corrige la date d'entrée en vigueur de l'entente de travail conclue avec les pompiers pour le 25 septembre 2017.

Résolution # 2019-04-68

RECHERCHES ADDITIONNELLES – PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DES CANAUX

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande un complément d'information pour le programme décennal de dragage d'entretien des canaux;

CONSIDÉRANT QUE des recherches additionnelles seront requises pour répondre adéquatement au Ministère;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde à monsieur Marc Pelletier, un montant additionnel d'environ 3 000 \$ pour terminer les recherches et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

réponses aux questions du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

AVIS DE MOTION

Avis de motion de la présentation d'un projet de règlement de gestion contractuelle à une session ultérieure.

Résolution # 2019-04-69

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT) À PARCS CANADA

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE, malgré le fait que le fort Lennox soit fermé pour une période de deux ans, le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde une aide financière de 5 123,82 \$ à l'association coopérante Les Amis du Fort Lennox pour la gestion du bureau d'accueil touristique (BAT) au centre d'accueil de Parcs Canada, afin de s'assurer que l'information touristique soit offerte aux touristes.

Résolution # 2019-04-70

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2018-2020 - PROJET « SUR LA ROUTE DE NOS HISTOIRES »

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2018-2020 – Volet Soutien aux actions en médiation culturelle.

QUE le conseil municipal mandate madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, à titre de personne répondante.

QUE le montant maximal demandé aux Fonds culturels de la MRC du Haut-Richelieu est de 25 000 \$.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à fournir le capital financier minimum de 5 % requis, soit 250 \$.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix s'engage à donner aux partenaires principaux de l'entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu, une visibilité proportionnelle au financement obtenu.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2019-04-71

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE TRANSITOIRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les diverses problématiques évoquées par les directeurs de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux d'améliorer la protection des citoyens;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix participe à la mise en place d'un service transitoire de sécurité incendie des municipalités de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Valentin.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Denis Thomas, qu'à une session ultérieure, le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 231-2006 tel qu'amendé.

Ce règlement aura pour effets de créer une disposition permettant de réduire la marge de recul avant applicable pour des résidences construites avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 231-2006 et pour lesquelles l'application des marges de recul avant actuellement prescrites créerait un préjudice sérieux advenant une démolition suite à un sinistre.

Résolution # 2019-04-72

MISE EN COMMUN DES ACTIFS ET PASSIFS

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de réaliser un regroupement pour la sécurité incendie de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix contribue au regroupement en y apportant les actifs et la dette du service de sécurité incendie;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'excédent, résultant de la vente des équipements roulants devenus superflus, demeure la propriété des contribuables de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

DÉPÔT DES PROCÉDURES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, dépose la « Description des contrôles internes généraux ».

